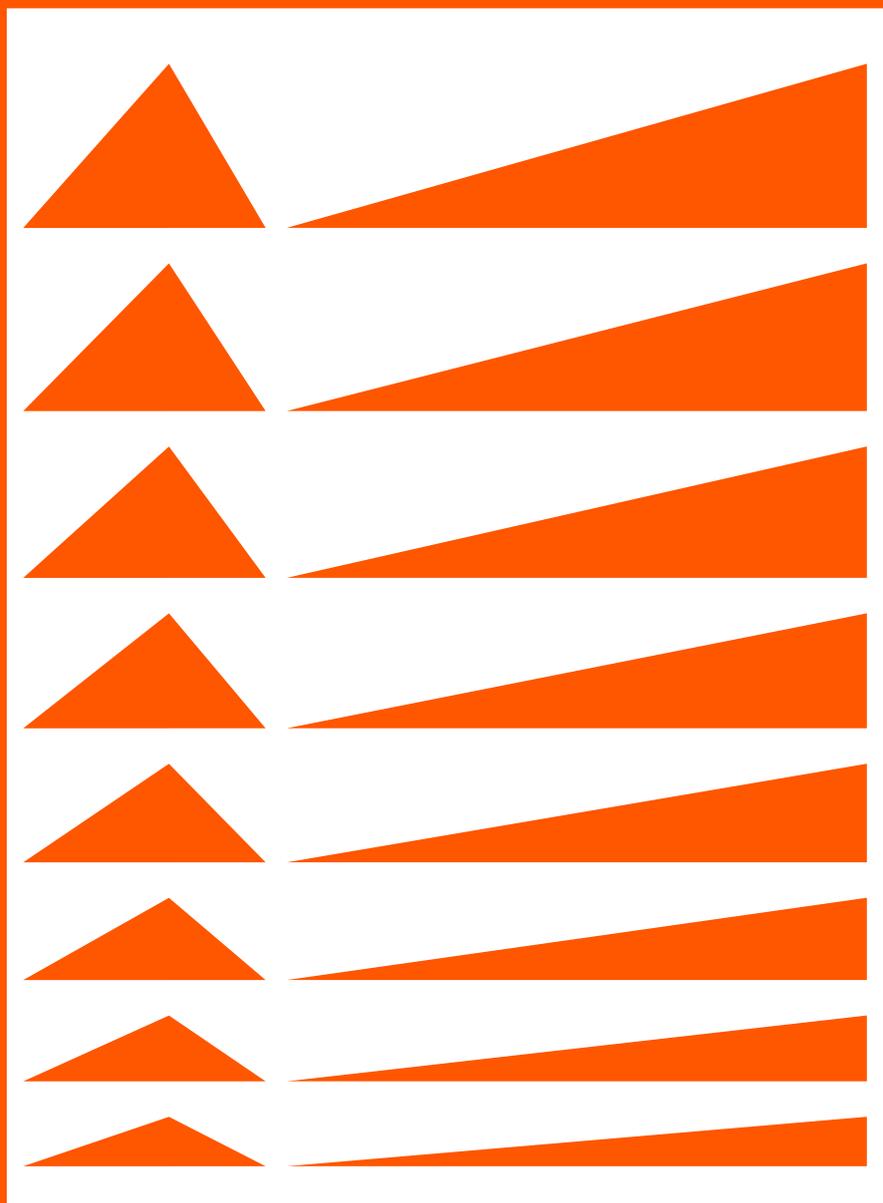


Enquête sur les conditions de travail et
la continuité de service au sein des établissements
d'enseignement de pratiques amateurs
en arts plastiques et visuels
durant la pandémie de CoVid-19

[enquête menée entre le 30 avril et le 19 juin 2020]



ANÉOT

Association Nationale des
Écoles d'Art Territoriales
de pratiques amateurs

Préambule

La crise sanitaire que nous rencontrons actuellement a entraîné la fermeture de tous les établissements d'enseignement à compter du lundi 16 mars 2020, provoquant ainsi l'arrêt brutal des cours publics de pratiques amateurs.

L'ANÉAT, association de collectivités, a jugé important d'engager une enquête sur les conditions de travail au sein des établissements de pratiques amateurs et sur la continuité de service public durant la période de confinement.

Cette enquête permet de mieux connaître la situation de chaque école, de dessiner et penser les formes de soutien des équipes administratives, pédagogiques et artistiques et bien sûr des élèves. Deux questionnaires ont été diffusés : l'un de 24 items auprès des membres de l'ANÉAT et l'un de 20 items auprès d'écoles non membres.

Cette enquête permet également d'amorcer des échanges constructifs autour des problématiques rencontrées en vue de la journée professionnelle de l'association prévue le 20 novembre 2020.

Ce document présente les éléments saillants qui ressortent de cette enquête. Il est à noter que du fait du caractère inédit de la crise, les mesures sanitaires et les directives gouvernementales communiquées aux collectivités et aux établissements n'ont cessé d'évoluer. Cette situation exceptionnelle a amené les établissements à s'adapter régulièrement.

Les écoles membres de l'ANÉAT ont répondu à l'enquête entre le 30 avril et le 3 juin 2020 tandis que les écoles non membres ont répondu entre le 4 mai et le 15 juin 2020. Ainsi leurs réponses sont-elles l'image à un temps « T » de leur situation.

Le panel des 55 écoles ayant répondu se caractérise comme suit :

- 27 écoles membres de l'ANÉAT, soit 49%
- 15 écoles sont franciliennes, soit 27%
- 1 école ultramarine (La Réunion), soit 1,8%
- 2 sont des écoles supérieures d'art, soit 3%
- 12 sont membres de l'APPÉA* (dont 4 également membres de l'ANÉAT), soit 22%
- 6 écoles sont des écoles de musique, soit 11 %

Ce panel s'avère très hétérogène tant dans le format des écoles qui le composent (petites, moyennes et grandes écoles) que dans le fonctionnement qu'elles ont mis en place durant cette période d'exception.

Il est enfin important de préciser que durant le confinement, des directeurs et agents des écoles membres de l'ANÉAT ont pu être réquisitionnés pour remplir d'autres missions de service public.

Rappel des dates clés

16 mars > Fermeture des écoles

11 mai > 1^{ère} phase du déconfinement

2 juin > 2^{ème} phase du déconfinement

28 juin > 2^{ème} tour des élections municipales

10 juillet > Fin de l'état d'urgence sanitaire

Rappel des décrets

14 mars > Arrêté portant sur diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation de la pandémie CoVid-19 et stipulant la fermeture au public des établissements de type R à partir du 16 mars

23 mars > Abrogation de l'arrêté du 14 mars

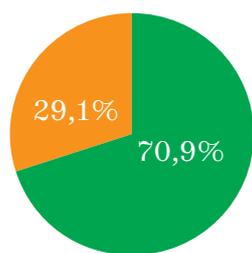
11 mai > Déconfinement progressif : Décret n° 2020-548 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à la pandémie de CoVid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

31 mai > Décret n° 2020-663 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à la pandémie de CoVid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

* Association Nationale des Prépas Publiques aux Écoles supérieures d'Art.

Avant la fermeture

Les mesures sanitaires mises en place



Plus de 70% des écoles, soit 39 d'entre elles, avaient mis en place des mesures sanitaires, auprès de leurs équipes administratives et pédagogiques ; près de 92% d'entre elles, auprès de leurs élèves.

Les mesures sanitaires mises en place étaient de quatre ordres :

- Affichage des gestes barrières (82%)
- Lavages de mains réguliers (80%)
- Distribution de solution hydroalcoolique (45%)
- Distanciation physique (44%)

Durant le confinement

Au 16 mars 2020, plus de 90% des écoles avaient cessé les cours en présentiel. Dès lors, sur les 55 écoles répondantes, 49 ont mis en place une continuité de service soit plus de 85 %.

1. Les outils pédagogiques

Cette continuité de service a les formes suivantes :

- mailings collectifs (78%) ;
- mailings individualisés (74%) ;
- des outils collaboratifs (padlets ouverts, padlets fermés, vidéos, etc.) (52%)
- télé-enseignement en visioconférence (48%) ;
- ressources pédagogiques disponibles à partir du site Internet des écoles (22%) ;

Pour 62% des écoles, l'expérience de propositions dématérialisées* les ont amené à penser de nouvelles formes dans leur offre d'enseignement.

Ces nouveaux outils et formes ont permis notamment :

- d'enrichir la pédagogie avec des outils interactifs, des plateformes d'échanges et permettant aux publics d'être plus actifs et plus impliqués ;
- de compléter la pédagogie proposée par des courts exercices, références, et la possibilité d'échanger en dehors des cours sous la forme de petits groupes ;
- de penser des projets pour le futur qui pourraient permettre d'atteindre un public non inscrit à l'école.

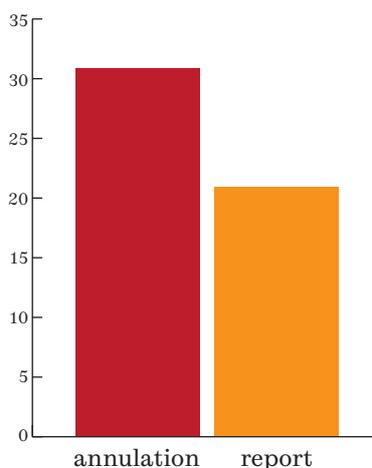
Dix écoles tiennent à rappeler que rien ne peut remplacer des cours en présentiel.

* Cf. [Annexe](#) avec exemples de propositions à distance mises en place durant le confinement.

2. Les événements

96 % des événements prévus se sont vus reportés et annulés.

Les expositions

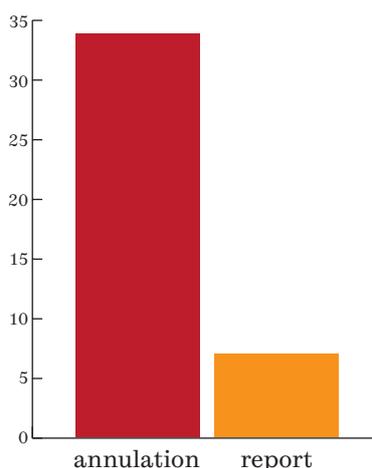


Sur 48 répondants * :

- 31 annulations
- 21 reports

À la clôture de l'enquête 3 écoles envisageaient également de maintenir 3 expositions.

Les portes ouvertes

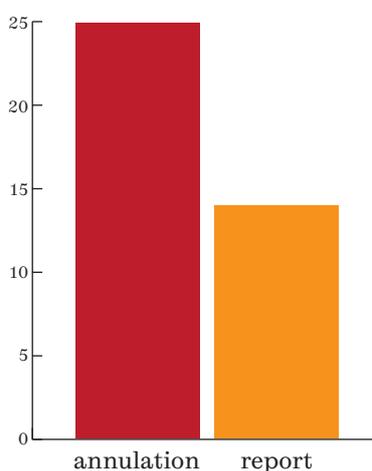


Sur 42 répondants * :

- 34 annulations
- 7 reports

À la clôture de l'enquête 2 écoles envisageaient de maintenir leur journée portes ouvertes.

Les workshops avec des artistes extérieurs

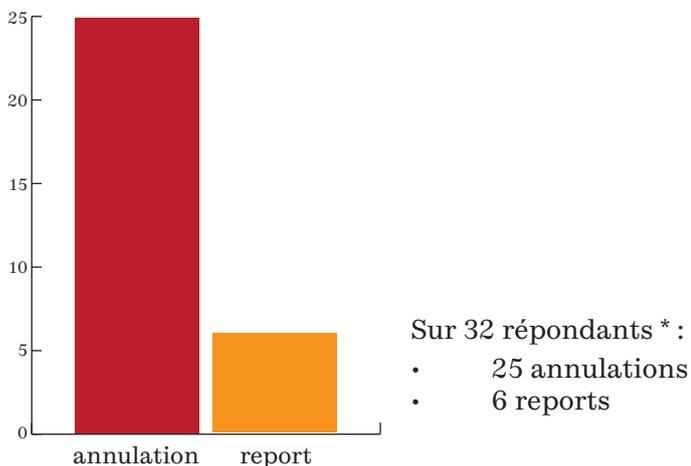


Sur 39 répondants :

- 25 annulations
- 14 reports

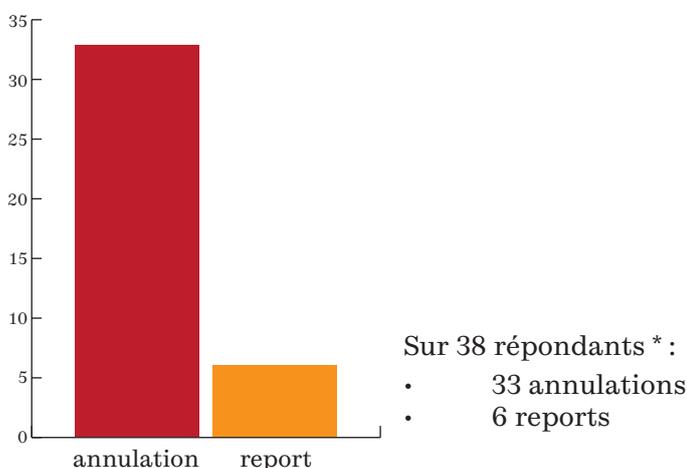
* Certaines écoles ont donné des réponses multiples.

Les conférences



À la clôture de l'enquête 3 écoles envisageaient de maintenir leur conférence.

Les sorties et visites d'expositions



À la clôture de l'enquête 1 école envisageait de maintenir une sortie.

Sur l'ensemble des 211 rendez-vous prévus :

70% ont été annulés

> soit 148 événements

26% ont été reportés

> soit 54 événements

4% pourraient être maintenus

> soit 9 événements

Près d'un tiers de ces 211 événements (31 %) ont pris une forme dématérialisée (exposition virtuelle, édition, padlet, etc.) tandis que pour 35% des répondants, cette question de la dématérialisation était encore en réflexion à la clôture de l'enquête.

3. Les outils administratifs

La mise en place de solutions et d'outils numériques

Plus de 58% des collectivités dont les écoles dépendent ont mis en place des solutions et outils numériques nécessaires à la continuité de service public :

- usage d'ordinateurs à domicile (79%) ;
- mise en place de plateforme d'échanges (57%) ;
- accès à un logiciel de gestion (28%) ;

Sur l'ensemble des 55 écoles, 54 % indiquent être satisfaites de l'accompagnement de leur collectivité avec des nuances à apporter en terme d'outils et de process mis en place.

18,5% des écoles membres de l'ANÉAT se disent insatisfaites et 19,5% ne se prononcent pas.

Les écoles satisfaites parlent de la mise en place d'outils numériques adéquats, d'accompagnement informatique, d'accompagnement sur les consignes professionnelles et sanitaires.

Les nuances apportées portent notamment sur des problèmes de connexions réguliers, sur le manque de matériel mis à disposition à domicile ainsi que le caractère empirique et parfois laborieux de la mise en place des outils.

Il est à noter qu'il n'a pas été précisé si les équipes en continuité de service se trouvaient durant la période de confinement dans le cadre juridique du télétravail.

4. Les ressources humaines

27 écoles membres de l'ANÉAT, ont maintenu leurs engagements auprès :

> *des agents vacataires*

44% seront rétribués

> *des agents contractuels*

96% seront rétribués

> *des intervenants*

30% seront rétribués

28 écoles non membres de l'ANÉAT ont maintenu leurs engagements auprès :

> *des agents vacataires*

50% seront rétribués

> *des agents contractuels*

79% seront rétribués

> *des intervenants*

50% seront rétribués

Enfin, parmi les 55 écoles près de 24 % indiquent avoir des agents en voie de titularisation.

* Certaines écoles ont donné des réponses multiples.

5. Les finances

Gestion financière et tarifaire du fait de la fermeture des cours pour les publics

D'un point du vue financier, différents scénarios sont apparus en réponse à la fermeture des cours publics :

43,5%

> optent pour le remboursement des cours non suivis (27,5%) ou pour la suspension des prélèvements (16 %)

25,5%

> sont encore en cours de réflexion

20%

> optent pour un avoir sur l'année 2020-2021

11%

> optent pour le non remboursement

La situation sur le déconfinement

1. La réouverture des écoles

Pour plus de 21% des répondants, aucune date de réouverture aux équipes administratives et au public n'était envisagée à la clôture de l'enquête.

Sur les 43 écoles qui projetaient une réouverture au moment de l'enquête :

- 16% l'envisageaient en mai ;
- 44% l'envisageaient en juin ;
- 7% l'envisageaient fin août ;
- 28,5% l'envisageaient en septembre ;
- 4,5% l'envisageaient en octobre ;

7 écoles envisageaient de réouvrir en mai

> effectivement cinq ont réouvert le 11 mai, une le 20 mai et une le 25 mai

15 écoles envisageaient de réouvrir en juin

> effectivement trois ont réouvert le 1^{er} juin, huit le 2 juin et quatre entre le 8 et 15 juin

À noter : les écoles n'ont pas précisé si la réouverture envisagée a permis une reprise partielle ou totale de leurs enseignements ou de leurs services administratifs (inscriptions par exemple).

2. La gestion des inscriptions

Plus de 53% des écoles indiquent pouvoir enregistrer les nouvelles inscriptions en respectant le calendrier habituel.

Sur les 55 écoles, 35 (soit 63 %) indiquent devoir mettre en place de nouveaux outils afin d'enregistrer leurs inscriptions pour l'année 2020-2021.

3. Les conditions nécessaires pour une reprise d'activité

> Respect des consignes sanitaires telles qu'elles seront établies pour les lieux d'enseignement primaire et secondaire (gestes-barrière), masques pour tous les personnels, solution hydroalcoolique ou savon en quantité suffisante, sèche-mains automatiques fonctionnant, désinfection à chaque fin de journée du matériel utilisé ainsi que des tables, poignées de portes, etc, aération régulière des espaces, organisation claire des espaces d'attente et de circulation. Une réflexion est menée sur la possibilité de demander à chaque élève d'apporter puis remporter un matériel sommaire personnel et son propre tablier ou vêtement protecteur. Les cours devront intégrer les temps nécessaires en début et fin de séance pour respecter les consignes sanitaires.

> Attente d'un décret sur les mesures de reprise.

> Fin de la pandémie et risque zéro par rapport aux agents.

> Réorganisation des sites, moins d'inscrits par atelier afin de respecter les distances de sécurité sanitaire.

> Protocole sanitaire validé par le comité d'hygiène et sécurité de la ville.

Conclusion

Cette crise sans précédent a mis en exergue les fractures sociale et numérique qui existent sur l'ensemble du territoire. La fracture numérique touche tout le monde : autant les élèves que les enseignants et le personnel administratif. Aujourd'hui, elle a induit une difficulté pour les écoles de se projeter, la peur d'une importante baisse des inscriptions ainsi qu'une interrogation sur l'impact financier provoqué par cet arrêt.

Toutes les situations d'écoles dont cette enquête témoigne et les questions qu'elles font émerger nécessitent d'être ainsi examinées sur un plus long terme. Il conviendra notamment d'être vigilant au déroulement de la prochaine rentrée scolaire 2020/2021.

Ainsi, nous faisons appel à vos témoignages et questions au fil de l'eau. Merci de nous adresser vos contributions à enquetecovid@aneat.fr.

Annexe

Exemples de propositions à distance

> « Atelier d'instruments sonores » : padlet ouvert à tout public (tout âge, élève de l'école et toute personne avec tutoriels, images descriptives et textes explicatifs).

Fabrication d'instruments sonores en récupérant toutes sortes d'emballages et contenants jetés tous les jours (boîtes de conserves, bocaux, couvercles, bouchons, etc) + trouver un nom à chaque instrument inventé et chercher une façon d'en jouer.

+ Invitation à performer durant les 5 minutes de bruit collectif à 20h, ou organiser des concerts en famille.

Faire des vidéos, du son, des dessins ou inventer des tutoriels à faire parvenir numériquement. Enfin publication des images et vidéos au fur et à mesure sur le padlet.

> Création d'une chaîne Youtube où étaient disponibles des tutoriels libres conçus par les équipes pédagogiques (deux par semaine) afin de garder un lien avec les élèves mais dans une dynamique élargie. Du fait de la difficulté d'avoir à domicile du matériel, mise en place avec l'aide du Secours Populaire, de livraisons de matériel au domicile des élèves souhaitant poursuivre les apprentissages à distance. Puis les cours via Skype se sont organisés de façon hebdomadaires, dans chaque matière, aussi bien avec les adultes qu'avec les publics jeunes, en parallèle de tutoriels qui continuent à être publiés sur la chaîne Youtube.

> Mise en place d'un tutoriel consistant à réaliser un leporello pour décliner son journal du confinement, d'une vidéo montrant la fabrication d'un moulage faite par le professeur de modelage, des explications dessinées de la part d'un scénariste pour raconter une histoire en bande dessinée en quelques cases.

> Pour les classes prépas : suivi individualisé pour constitution de leur dossier pour les concours. Pour les pratiques amateurs, propositions de sujets ou thèmes ludiques avec les moyens du bord.

> Vidéo proposant la réalisation de frottages/collages selon Max Ernst.

> Site Internet ou padlet créé par chaque enseignant avec des thèmes du type « Autour de la fenêtre : (le dedans, le dehors) », « bedroom art », « fétiches », « variations autour des chaussures », etc

> Envoi de cours théoriques, propositions de sujets et corrections, échanges avec les élèves en visioconférence.

> Cours de dessin avec pose de modèle vivant en visioconférence.

> Atelier BD : Thématique : La tortue, à partir de la légende d'Aataentsic (selon les Hurons-Wendat). Les élèves s'emparent de l'histoire et vont créer soit une illustration ou une planche BD.

> Envoi de sujets d'ateliers via une newsletter hebdomadaire en direction de l'ensemble des publics de l'école.

> Atelier dessin en vidéo et une exposition virtuelle

> Divers sujets par groupe d'élèves par disciplines et par tranche d'âge.

Par exemple :

- un dessin par jour, journal de confinement, vue de la fenêtre, challenges des musées... .
- la couleur entre dans la danse, le double ou le multiple, thème en volumes labyrinthe...

> Propositions d'un autoportrait en confinement sur le facebook.

> Journal de bord d'un confinement. Publication tous les 4 jours d'une lettre accompagnée d'un mot et d'une œuvre d'histoire de l'art. Proposition ouverte à tous les élèves de l'école d'art, adulte et enfant.

> En écho à l'exposition « métamorphoses du quotidien » invitation à transformer un objet du quotidien en autre chose.

> Mise en place d'un Slack comme forum et d'une chaîne VIMÉO sur laquelle vidéos et tutos réalisés par les professeurs.

> Projet interdisciplinaire destiné aux adultes et aux adolescents sur le thème du confinement. Ce projet pourrait donner lieu à une exposition virtuelle de fin d'année.

L'ANÉAT a collaboré avec l'agence amac
pour réaliser cette enquête.
> www.amac-web.com

L'ANÉAT est membre actif du CIPAC
(Fédération des professionnels de l'art contemporain)
et membre associé externe de l'ANdÉA
(Association Nationale des Écoles supérieures d'Art).

L'ANÉAT est également en lien avec le CNFPT
(Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
et l'APPÉA (Association nationale des Prépas Publiques
aux Écoles supérieures d'Art).

ANÉAT

Écoles municipales artistiques
71 rue Camille Groult
94 400 Vitry-sur-Seine



L'ANÉAT est soutenue
par le ministère de la Culture.

www.aneat.fr — contact@aneat.fr